



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 24 LEB SELECTIVE SUPPLEMENT

Date de révision - 27/11/2007.

SR0243

## Section 1. Identification du produit chimique et de la société

**Numéro du produit** SR0243  
**Nom commercial** 24 LEB SELECTIVE SUPPLEMENT  
**Fabricant** Oxoid Ltd  
Wade Road  
Basingstoke  
Hants.  
RG24 8PW  
Tel. 44 (0) 1256 841144  
Fax. 44 (0) 1256 463388  
**Numéro d'appel d'urgence** CareChem24: + 44 (0)1865 407333

## Section 2. Identification des risques

**Dangers très importants** Irritant pour les yeux. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.  
**Risques pour la santé - Yeux** Peut causer une irritation des yeux.  
**Risques pour la santé - Peau** Dangereux en cas de contact cutané (sensibilisant).  
**Risques pour la santé - Ingestion** Une dose importante peut avoir les effets suivants:- diarrhée. nausées. vomissements.  
**Risques pour la santé - Inhalation** Dangereux en cas d'inhalation (sensibilisant pour les poumons).

## Section 3. Composition et information sur les ingrédients

### Préparation - Ingrédients dangereux ( Europe )

Composant	Numéro de CAS	Concentration	Classification	Phrases de risques
Acide Nalidixique	3374-05-8 222-159-7	23.40 % w/w	Xn - Nocif.	R42/43- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
Acriflavin Neutre	8048-52-0	3.60 % w/w	Xn - Nocif. Xi - Irritant.  N - Dangereux pour l'environnement.	R22- Nocif en cas d'ingestion. R37/38- Irritant pour les voies respiratoires et la peau. R41- Risque de lésions oculaires graves. R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 24 LEB SELECTIVE SUPPLEMENT

Date de révision - 27/11/2007.

SR0243

### Section 4. Premiers soins

#### Premiers soins - Yeux

Rincer immédiatement et abondamment l'oeil avec de l'eau pendant au moins 10 minutes, en gardant l'oeil ouvert. Consulter un médecin en cas de douleur ou rougeur persistante.

#### Premiers soins - Peau

Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. Décontaminer puis laver ou nettoyer à sec les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Consulter un médecin.

#### Premiers soins - Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Faire boire 240-300ml d'eau à la victime pour diluer le contenu de l'estomac.

#### Premiers soins - Inhalation

Soustraire à l'exposition. Consulter un médecin.

### Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction - appropriés

Utiliser pulvérisateur d'eau, mousse, produit chimique sec ou gaz carbonique.

#### Mesures spéciales de lutte contre l'incendie

Ce produit peut dégager des exhalaisons dangereuses au contact des flammes.

### Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions personnelles

Porter des vêtements de protection appropriés.

#### Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage

Essayer d'empêcher la matière de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Aviser les autorités si la fuite s'est déversée dans un cours d'eau ou un égout ou a contaminé le sol ou la végétation.

#### Méthode de nettoyage

Balayer dans des récipients appropriés pour récupération ou élimination. Inonder enfin la zone avec de l'eau.

### Section 7. Manipulation et stockage

#### Manipulation

Eviter de respirer la poussière. Utiliser une ventilation d'évacuation locale.

#### Stockage

La température de stockage doit être contrôlée entre 2 et 8 °C.

### Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

#### Mesures techniques

Dans la mesure du possible, le produit doit être manipulé dans un système fermé.

#### Mesures de protection - Respiratoire

Masque anti-poussière (EN149 FFP2S).

#### Mesures de protection - Mains

Gants jetables en vinyle.

#### Mesures de protection - Yeux

Lunettes de protection contre les produits chimiques ou masque protecteur (EN166, 167 et 168).

### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

#### État physique

Pastilles.

#### Couleur

Orange. - Jaune.

### Section 10. Stabilité et réactivité

#### Stabilité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

#### Matières à éviter

Agents oxydants.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 24 LEB SELECTIVE SUPPLEMENT

Date de révision - 27/11/2007.

SR0243

### Section 11. Information toxicologique

Toxicité aiguë	Faible niveau de toxicité.
Irritation oculaire	Irritant pour les yeux.
Sensibilisation - Peau	Peut causer une sensibilisation de la peau.

### Section 12. Information sur l'écologie

Écotoxicité	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
-------------	---

### Section 13. Considérations lors de l'élimination

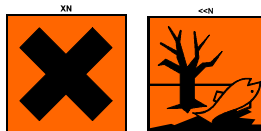
Informations sur les possibilités d'élimination des déchets	Déchets dangereux. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations locales ou d'État.
Renseignements sur l'emballage	Ne pas retirer les étiquettes des récipients tant qu'ils n'ont pas été nettoyés.

### Section 14. Information relative au transport

UN :	Numéro UN	Not classified.
------	-----------	-----------------

### Section 15. Information réglementaire

Renseignements à indiquer sur l'étiquette	Nocif, Dangereux pour l'environnement
---	---------------------------------------



Phrases de risques	R36- Irritant pour les yeux. R42/43- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mentions de sécurité	S22- Ne pas respirer les poussières. S37- Porter des gants appropriés. S45- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
CE Classification	Xn - Nocif. Xi - Irritant. N - Dangereux pour l'environnement.

### Section 16. Renseignements supplémentaires

Première édition MSDS	27/11/2007
Notes	La classification et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives européennes 67/548/CEE et 88/379/CEE et de leurs amendements, et conformément à l'usage.  Les coffrets contenant moins de 125 ml (mg) de produit par flacon ne nécessitent pas d'étiquetage spécial selon la directive Européenne 1999/45/EC.